

PRIX DES COTISATIONS MEMBRES

CATÉGORIE	PRIX	PRISE EN CHARGE DE LA LICENCE
Athlétisme U08-U10	CHF 200.-	Club
Athlétisme U12-U14	CHF 250.-	Club
Athlétisme U16	CHF 250.-	Club
Athlétisme U18	CHF 300.-	Athlète
Athlétisme U20-U23	CHF 350.-	Athlète
Athlétisme Élite	CHF 400.-	Athlète
Athlétisme Libre	CHF 50.-	Athlète
Athlète hors club	CHF 400.-	Athlète
Running	CHF 200.-	Athlète
Top Gym	CHF 300.-	
Volley Loisirs	CHF 150.-	
Membre Petit Cort'	CHF 250.-	
Amis du Club	dès CHF 50.-	

Présentation des Sections - CEP Cortaillod

ATHLÉTISME U08 À U16

Propositions du club :

- Entraînements hebdomadaires
- Tenue de compétition prêtée
- Licence Swiss Athletics prise en charge
- Invitation à des événements et manifestations
- Newsletter

Attentes du club:

- Participation à des meetings d'athlétisme cantonaux
- Intérêt des parents pour les activités du club
- Participation des parents lors de manifestations

ATHLÉTISME U18 À ÉLITE

Propositions du club :

- Entraînements hebdomadaires jusqu'à 6x
- entraîneurs avec formations Swiss Athletics
- Tenue de compétition offerte
- Prise en charge des frais de compétitions selon programme
- Planification spécifique
- Accès à la salle de force
- Invitation à des événements et manifestations
- Newsletter

Attentes du club:

- Participation à des meetings d'athlétisme et aux CSI
- Prise de licence Swiss Athletics
- Intérêt des parents et des athlètes pour les activités du club
- Participation bénévole lors de manifestations

SPECIAL OLYMPICS

Propositions du club:

- Prise en charge et accompagnement
- Tenue de compétition prêtée
- Invitation à des événements et manifestations
- Newsletter

Attentes du club:

- Intérêt des parents pour les activités du club
- Participation des parents lors de manifestations

TOP-GYM

Propositions du club:

- Entraînement hebdomadaire
- T-shirt du CEP
- Invitation à des événements et manifestations
- Newsletter

Attentes du club:

- Participation à la vie associative du club
- Bénévolat pour au minimum une manifestation

VOLLEY LOISIRS

Propositions du club:

- Entraînement hebdomadaire
- Tenue de compétition prêtée
- Invitation à des événements et manifestations
- Newsletter

Attentes du club:

- Participation à la vie associative du club
- Bénévolat pour au minimum une manifestation

RUNNING

Propositions du club:

- Entraînement hebdomadaire
- T-shirt du CEP
- Inscription offerte au Semi du CEP
- Invitation à des événements et manifestations
- Newsletter

Attentes du club:

- Participation à la vie associative du club
- Participation aux courses hors stade avec le T-shirt du club
- Bénévolat pour au minimum une manifestation

MEMBRE PETIT CORT'

Propositions du club:

- Invitation à des événements et manifestations
- Newsletter
- Accès à la salle de musculation

Attentes du club:

- Participation à la vie associative du club
- Bénévolat lors de manifestations
- Utilisation de la salle selon le plan et respect des horaires

AMIS DU CLUB

Propositions du club:

- Invitation à des événements et manifestations
- Newsletter

Attentes du club:

- Participation à la vie associative du club

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : info@cepcortaillod.ch



CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Règlement sur les Cotisations et Organisation

PRINCIPE DE NON-EXCLUSION

Le CEP Cortaillod se veut inclusif. Si des difficultés financières sont reportées au Comité, celui-ci étudiera au cas par cas afin de trouver une solution adéquate.

ENVOI DES COTISATIONS

Les cotisations sont envoyées au mois de février pour un paiement anticipé sur l'année civile en cours. Pour les nouvelles inscriptions faites durant l'année, l'adhérent reçoit une cotisation calculée au prorata du nombre de mois restants jusqu'à la fin de la période de cotisation en cours. Les cotisations doivent être réglées dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

PRINCIPE D'ENGAGEMENT

En payant sa cotisation, le membre s'engage automatiquement à être membre du club pour l'année en cours. En cas de démission dans l'année, le remboursement n'est pas possible, sauf sur présentation d'un certificat médical.

ADMISSION AU CLUB

Toute nouvelle personne reçoit un formulaire d'admission de la part de l'entraîneur ou du/de la responsable de sa section. Ce formulaire doit être rendu signé au plus tard une semaine après le premier entraînement. Pour les mineurs, il est signé par le représentant légal.

À la fin de la période d'essai, et sans avis contraire de la personne ou de ses parents, l'inscription au club prend effet.

CATÉGORISATION ADMINISTRATIVE DES ADHÉRENTS

Après la période d'essai (1 mois maximum), la personne souhaitant adhérer au CEP Cortaillod est préinscrite jusqu'au paiement de sa cotisation. Une fois sa cotisation réglée, la personne devient membre active du CEP Cortaillod.

RAPPEL ET DROIT DE MEMBRE

Le comité envoie un premier rappel. Si la facture n'est toujours pas payée, nous contactons la ou le membre concerné afin de nous informer sur les raisons de ce retard. Si la personne concernée ne paye pas sa cotisation dans le délai imparti sans avertir le Comité, celle-ci perd son droit de vote à l'assemblée générale.

DÉMISSION DU CLUB

En cas de démission du club, nous attendons des membres du club qu'ils annoncent leur démission par écrit auprès de leur responsable section et/ou du Comité du CEP Cortaillod. Si ce n'est pas le cas, les cotisations sont envoyées au membre.

ATHLETISME
COURSES HORS STADE
TOP GYM
VOLLEY LOISIRS

Case postale 45
2016 Cortaillod
www.cep cortaillod.ch

Règlement interne – Vie du club

LICENCE SWISS ATHLETICS

La licence Swiss Athletics est obligatoire pour participer aux compétitions d'athlétisme sur piste.

- U08 à U16 : la licence est commandée et payée par le Club.
- Dès U18 : chaque athlète commande et paie sa licence sur le site de Swiss Athletics.

En cas de question, l'athlète s'adresse au/à la responsable de la section athlétisme.

INSCRIPTIONS AUX COMPÉTITIONS

Catégories U08 à U16

Les athlètes, ou leurs parents, s'inscrivent dans le délai fixé au moyen du formulaire transmis par les entraîneurs. Les frais d'inscription sont alors réglés directement par le Club.

Les compétitions qui ne font pas l'objet d'une communication du Club ne sont pas prises en charge financièrement. Les inscriptions tardives se font directement auprès de l'organisateur ; les frais de retard restent à la charge de l'athlète.

Catégories U18 à Élite

L'athlète est responsable de s'informer des délais et de s'inscrire auprès de l'organisateur, via la plateforme de Swiss Athletics ou selon les directives de la compétition.

Les frais d'inscription sont pris en charge selon le programme défini avec l'entraîneur. L'athlète avance les frais, puis adresse une demande de remboursement au/à la responsable Finances, accompagnée des justificatifs de paiement :

- compétitions de janvier à mars : demande au plus tard le 15 avril ;
- compétitions d'avril à septembre : demande au plus tard le 15 octobre ;
- compétitions d'octobre à décembre : demande au plus tard le 5 janvier.

Aucun remboursement n'est effectué tant que la cotisation ou une facture de camp d'entraînement n'est pas réglée. Les frais liés à une inscription tardive ou à une absence injustifiée ne sont pas remboursés. Une demande incomplète ou hors délai peut être refusée par le Comité.

Compétitions par équipe

Les inscriptions aux compétitions par équipe (interclubs CSI, relais) sont gérées et payées par le Club. La procédure est communiquée en temps voulu.

DÉPLACEMENTS ET BUS DU CLUB

Les déplacements officiels aux compétitions, ainsi que les déplacements aux entraînements organisés par les entraîneurs, sont pris en charge par le Club. Les déplacements individuels, en train ou en véhicule privé, ne sont pas remboursés, sauf s'ils ont été demandés par le Club.

Chacun s'inscrit aux déplacements dans les délais : une inscription tardive ne garantit pas une place dans un véhicule. Les informations pratiques sont communiquées au plus tard la veille de la compétition.

Utilisation du bus du Club

- Le bus est nettoyé après chaque déplacement ; chacun ramasse ses déchets.
- Le carnet de route est rempli à chaque trajet.
- Le plein et la remise de la clé se font selon les instructions du/de la responsable du bus.
- Le conducteur reste prudent : il est responsable du trajet, et toute contravention est à sa charge.
- Le bus peut être loué ; les demandes sont adressées au Comité.

MAILLOT ET ÉQUIPEMENT DU CLUB

Le maillot officiel du Club est obligatoire en compétition, sur piste comme hors stade (cross, courses sur route et en montagne). Les membres de la section running portent le t-shirt du Club lors des courses hors stade.

Les athlètes soutenus par un équipementier personnel peuvent demander une dérogation au Comité. Sauf interdiction de leur équipementier, ils portent alors le logo du CEP Cortaillod.

L'équipement du Club est disponible auprès de notre partenaire équipementier. Renseignements auprès du/de la responsable de section.

VESTIAIRES, LOCAUX ET SALLE DE MUSCULATION

Les vestiaires, les locaux et la salle de musculation sont mis à disposition des membres selon le règlement d'utilisation des infrastructures (annexe 2 des statuts). Les règles suivantes s'appliquent :

- Les locaux sont laissés propres ; les chaussures boueuses sont nettoyées avant d'entrer.
- La dernière personne à quitter les locaux ferme toutes les portes.
- Les badges d'accès sont personnels et ne peuvent pas être prêtés.
- La salle de musculation est utilisée selon le planning et les horaires fixés, par les groupes encadrés et les membres autorisés.
- Toute utilisation des locaux en dehors des horaires officiels est réservée auprès du Comité et encadrée par un membre majeur.
- Tout dégât ou incident est signalé immédiatement au Comité.

COHABITATION SUR LA PISTE

Le stade est partagé entre plusieurs groupes et plusieurs clubs. Pour la sécurité de toutes et tous, chaque entraîneur coordonne sa séance avec les autres groupes et fait respecter les principes suivants :

- Les haies occupent les couloirs 5 à 8, afin de laisser les couloirs intérieurs aux coureurs.
- Le couloir 1 est réservé aux séries longues (400 m et plus).
- Aucun bloc de départ n'est installé dans les couloirs 1 et 2, sauf aux départs du 100 m et du 110 m haies.
- Avant de traverser la piste, on vérifie qu'aucun coureur n'arrive, dans un sens comme dans l'autre.

- Les personnes qui n'utilisent pas la piste se placent sur l'herbe, y compris pendant les pauses et les retours de course.

MATÉRIEL ET RANGEMENT

Le matériel d'entraînement est sorti et rangé par chaque groupe. Ce matériel coûteux est manipulé avec soin, et les locaux de stockage sont refermés à clé après usage.

BÉNÉVOLAT

Nos manifestations n'existent que grâce aux bénévoles. Elles créent aussi des liens entre athlètes, parents, entraîneurs et membres du Comité.

- Dès U16, les athlètes participent comme bénévoles aux manifestations du Club.
- Les membres des sections running, Top Gym et volley loisirs s'engagent pour au moins une manifestation par année.
- Les parents des athlètes sont sollicités. Leur engagement ne remplace pas celui des athlètes dès U16.
- Un membre absent pour une longue période l'annonce par écrit au Comité, au plus tard le 31 décembre.

Principales manifestations organisées par le CEP Cortaillod

- Coupe du Vignoble : quatre manches, de novembre à février
- Semi du CEP et 10 km : mars
- Fête des Vendanges de Neuchâtel : stand du Club, septembre

Les dates précises sont communiquées chaque saison.

CAMPS D'ENTRAÎNEMENT

Un règlement spécifique est édité pour chaque camp. Les inscriptions et l'organisation sont communiquées par les entraîneurs. Les factures de camp sont réglées dans les délais indiqués.

COMMUNICATION

Les informations du Club (compétitions, déplacements, manifestations) sont transmises par e-mail, sur le site www.cepcortaillod.ch et dans les groupes de messagerie des sections. Chaque membre veille à ce que ses coordonnées soient à jour.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale a lieu au moins une fois par an ; la convocation est envoyée au moins 20 jours à l'avance. Les décisions importantes pour le Club y sont prises par ses membres.

La présence des membres majeurs et des parents des athlètes mineurs est vivement souhaitée. Le droit de vote est réservé aux membres actifs et aux membres d'honneur à jour de leur cotisation.

Mise à jour octobre 2026